

PRÉSENTATION

PAR ANTOINE MÉRIEUX*

Le questionnement sur le rôle de la finance et sa contribution à une croissance harmonieuse de l'économie mondiale peut être décliné de multiples manières. La deuxième partie du *Rapport moral*, consacrée comme à l'habitude aux grands débats qui traversent la sphère financière, reprend cette problématique sous quatre angles différents, à travers quatre dossiers consacrés à la mondialisation, aux délits financiers, au nouveau modèle d'entreprise, et à la finance solidaire.

FINANCE ET MONDIALISATION

La mondialisation, qui s'effectue sans véritable pilotage de la communauté internationale, s'accompagne de nombreux dysfonctionnements et d'inégalités qui minent sa légitimité, notamment dans les pays les plus pauvres. Le présent dossier évoque, à travers la contribution de quelques grands témoins, ce déficit de légitimité

et de moyens, en évoquant principalement trois dimensions : le système financier, les négociations commerciales, et l'aide au développement.

Horst Köhler ouvre ce dossier avec la traduction de son intervention de Tübingen, « Vers une meilleure mondialisation », où il présente sa vision de ce que le Fonds monétaire international (FMI) peut faire : « la mondialisation n'est ni bonne, ni mauvaise ; elle exige, pour en prévenir les risques et en exploiter les possibilités, une gestion active, une forme de politique intérieure mondiale ». Un grand nombre de problèmes ne peuvent désormais être résolus dans un monde interdépendant sans une coopération multilatérale active et un cadre réglementaire international, qui n'éclipsent cependant pas les responsabilités de chaque État. La mondialisation est par ailleurs vouée à l'échec si elle ne prend pas en compte sa dimension sociale, la diversité humaine, et ne se dote pas d'une éthique. Le directeur général du FMI présente, enfin, les progrès réalisés au cours des dernières années dans le renforcement du système

* Délégué général de l'Association d'économie financière.

financier international, et notamment l'adaptation du rôle du FMI, « une institution qui continue d'apprendre », dans la prévention des crises.

Les enjeux commerciaux et agricoles

Quelles leçons tirer de l'échec spectaculaire de la conférence de Cancun, organisée en septembre 2003 dans le cadre du cycle de négociations approuvé à Doha ?

Pascal Lamy, Jacques Cossart et Dominique Plihon confrontent ici leurs analyses. Surmontant sa déception face à ce « choc politique », le commissaire européen au commerce international indique qu'il a obtenu un aménagement de son mandat ; il se veut optimiste sur la possibilité d'une reprise sérieuse des négociations en 2004, relativisant les contentieux transatlantiques et constatant l'évolution positive des groupements de pays en développement, qui avaient contribué au durcissement des positions. Toute autre est naturellement la lecture altermondialiste : pour les deux membres du Conseil scientifique d'Attac, Cancun marque un tournant dans le processus de mondialisation néolibérale ; il remet en cause ses principes et fait apparaître de nouveaux rapports de force, reflets de profondes fractures à l'échelle de l'économie mondiale. Un échec qui, selon ces auteurs, plaide pour une autre approche de la mondialisation et de la gouvernance mondiale.

Michel Griffon revient sur les quatre principaux enjeux de la mondialisation dans le domaine agricole, vus du point de vue des pays en développement :

l'alimentation future du monde, la contribution des politiques agricoles au développement, les échanges commerciaux, et enfin les enjeux écologiques et environnementaux. Le message est clair : la suppression des subventions à l'exportation et la libéralisation des échanges ne suffiront pas pour réduire la pauvreté dans l'agriculture. Les négociations sur les échanges agricoles, s'ils polarisent aujourd'hui l'attention de la communauté internationale, ne doivent pas masquer l'enjeu que représente la définition urgente de politiques agricoles et de développement pour nourrir, à plus long terme, trois milliards d'hommes supplémentaires.

Le financement du développement

Jean-Michel Severino et Olivier Charnoz font un point très complet, deux ans après la conférence historique de Monterrey, sur l'une des questions fondamentales de « l'âge global » : comment financer un développement équilibré du monde ? Laissé sans réponse, ce défi pourrait bien faire vaciller une mondialisation qui est loin d'avoir gagné sa légitimité aux yeux des pays pauvres. L'Agence française de développement apporte sa réponse, déclinée autour de quatre thèmes : en quels objectifs prioritaires se décline aujourd'hui l'aspiration au développement ? Comment chiffrer son coût ? Sur quelles ressources le monde peut-il compter ? Que faudra-t-il imaginer demain ? Il conclut en rappelant que l'allocation de l'aide doit intégrer la capacité d'absorption des bénéficiai-

res, souvent limitée par de multiples facteurs dans les pays les plus pauvres. Si l'assistance à ces pays reste prioritaire, le souci d'efficacité doit conduire à ne pas oublier, dans la lutte contre la pauvreté, les pays à revenu intermédiaire, là où l'aide a le plus fort effet de levier.

Jean-Pierre Patat montre comment cette réflexion globale peut se traduire sur le terrain, en décrivant la relance du partenariat euro-Afrique dans le cadre du Nepad (New Partnership for African Development). Il rappelle les grands axes de cette démarche novatrice, qui requiert un nouvel état d'esprit : chez les responsables africains d'abord, qui acceptent de se soumettre à un exercice de « surveillance par leurs pairs » de leurs politiques macroéconomiques et de la qualité de leur gouvernance ; chez les pays industrialisés ensuite, qui doivent accepter un nouveau partenariat fondé sur les priorités africaines, et non sur celles des pays donateurs. Un programme ambitieux pour sortir l'Afrique de sa marginalisation, mais qui se heurte à la lenteur des progrès de gouvernance et à la faiblesse persistante de l'aide publique au développement.

Le système financier international

Enfin, *Michel Camdessus* synthétise les grandes priorités de ce dossier en rappelant que le système financier international doit être en harmonie avec les engagements fondateurs pris au cours des dernières grandes conférences internationales. Pour tenir ces engagements, la communauté internationale devra répondre à trois questions : com-

ment assurer les transferts de ressources suffisants pour le financement du développement ? Comment faire face aux conséquences négatives d'une financiarisation excessive et aux risques financiers systémiques ? Comment mettre en place au plan mondial une gouvernance suffisamment démocratique pour permettre l'adoption des régulations mondiales nécessaires ? L'approche classique centrée sur la monnaie et les systèmes de change est la grande absente de ces chantiers prioritaires. Elle a été progressivement vidée de son contenu, selon l'ancien directeur général du FMI, par le très faible engouement des autorités mondiales pour les efforts de réduction des fluctuations des principales monnaies.

LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE FINANCIÈRE INTERNATIONALE

Face à la délinquance financière, qui prospère sur la vague de la mondialisation, la communauté internationale a tardé à s'organiser. Comme le montre ce dossier consacré à la lutte contre la corruption, à l'évasion fiscale et à l'arsenal répressif, les progrès enregistrés restent limités, faute de volonté politique ou de moyens.

La corruption

Frédéric Wehrlé, en charge de la lutte contre la corruption à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), fait un bilan

actualisé des pratiques de corruption sur les marchés étrangers, et montre l'incidence, d'ores et déjà, très positive de l'arsenal répressif mis en place par la convention de l'OCDE du 17 décembre 1997. Ratifiée par trente-cinq pays, elle se traduit par une prise de conscience grandissante dans les entreprises exportatrices des pays industrialisés. De plus en plus d'entreprises, plutôt que de rechercher d'éventuelles failles dans l'application de la convention, sont enclines à revoir leurs pratiques commerciales, voire à abandonner des investissements dans les pays où la corruption est perçue comme endémique. Elles sont, en effet, sensibles aux risques de contre-publicité qu'une enquête, ou une mise en examen, pourrait leur faire courir. Progrès incontestable, la convention est cependant, à elle seule, insuffisante pour faire rentrer les États et les agents économiques dans un cercle vertueux.

Le dernier indice de perception de la corruption passive de *Transparency International* vient nous rappeler le niveau encore très élevé de cette corruption dans les pays pauvres, mais aussi dans les pays développés. Son nouveau Baromètre mondial de la corruption vient mesurer, pour différents pays, la pression inégale de la corruption selon les secteurs d'activité.

L'évasion fiscale

Pour *Vincent Mazauric*, la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux est indissociable de la lutte contre le secret bancaire. Obligation professionnelle élémentaire vis-à-vis de

la clientèle, le secret bancaire ne devrait plus pouvoir être opposé à la puissance publique dans le domaine fiscal, puisqu'elle ne l'est désormais plus pour les autres formes de délinquance financière. Pour ce responsable de la Direction générale des impôts, la résistance de certains États, et notamment de la Suisse, a ralenti les efforts européens et ceux de l'OCDE pour harmoniser les règles du jeu fiscal et faire pression sur les paradis fiscaux.

Un bon exemple des difficultés rencontrées est donné par le laborieux compromis enregistré sur la directive épargne, approuvée le 3 juin 2003 par les Quinze après plus de cinq ans de négociation, comme l'indique *Robert Verrue*, directeur général Fiscalité et union douanière de la Commission. L'objectif central de la directive, l'imposition des revenus de l'épargne dans le pays de résidence de l'épargnant, n'était possible que si chaque État disposait, en provenance de tous les autres pays membres, de toutes les informations leur permettant d'exercer sa compétence fiscale. La dérogation à cette obligation d'information accordée à la Belgique, au Luxembourg et à l'Autriche, même assortie de l'instauration d'un prélèvement à la source, réduit malheureusement considérablement la portée de la directive.

La justice financière

La justice aussi doit jouer son rôle. *Bernard Bertossa* souligne l'enjeu qui s'attache à ce que, pour que « le crime ne paie pas », les produits de la corruption puissent faire l'objet de confis-

cation et de restitution aux organismes qui en ont été victimes. Pour l'ancien procureur général de Genève, quatre types de difficultés sont rencontrés sur le terrain : problèmes de compétences entre autorités judiciaires, immunités, insuffisances de l'entraide judiciaire internationale, liée notamment à l'insuffisante indépendance de certaines autorités judiciaires et les incertitudes portant sur le sort des produits confisqués. Un nouveau projet de convention de lutte contre la corruption, examiné par la dernière assemblée générale des Nations unies, pose le principe de la restitution des avoirs à l'État victime, mais ne règle pas encore le problème difficile de la destination des produits de la confiscation, particulièrement délicat lorsque les agents corrompus sont encore au pouvoir.

Jean-Pierre Zanoto fait enfin un bilan de l'action de la justice financière en France, après la mise en place des pôles économiques et financiers par la loi du 2 juillet 1998. Si la montée en puissance de la justice financière était indispensable pour faire face à la nouvelle dimension de la criminalité et des pratiques illégales, elle a soulevé néanmoins un certain nombre de critiques que l'auteur discute : lenteur, pénalisation perçue comme excessive de la vie des affaires et de la vie politique, médiatisation des juges et activisme judiciaire. Selon l'auteur, l'institution judiciaire ne relèvera ce défi que par un renforcement de ses moyens humains : choix et formation des hommes en charge de ces contentieux, adjonction de collaborateurs qui permettront aux magistrats de retrouver la maîtrise de l'enquête trop souvent déléguée à la police judiciaire.

VERS UN NOUVEAU MODÈLE D'ENTREPRISE ?

Les débats sur la finalité et le fonctionnement de l'entreprise restent très vifs ; ils concernent deux grands sujets : les nouvelles responsabilités sociales des entreprises et leur gouvernance, s'agissant notamment du rôle des investisseurs institutionnels et de la question de la rémunération des dirigeants.

L'entreprise responsable

Jean-Pierre Jouyet, directeur du Trésor, présente les multiples initiatives de la société civile, des entreprises, des États et des organisations internationales visant à promouvoir une plus grande responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ce mouvement RSE dérouté quelque peu nos esprits latins, car il donne lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles normes reposant essentiellement sur l'adhésion volontaire des entreprises, démarche jugée aujourd'hui plus efficace dans une économie mondialisée que l'approche classique par la loi. Des mécanismes d'incitations novateurs sont aussi à l'œuvre, tels les points de contacts nationaux, qui visent à dénoncer dans chaque pays le non respect par les entreprises des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises internationales. De même, on assiste à une mobilisation encourageante des entreprises, notamment françaises, en faveur du pacte mondial de l'Organisation des Nations unies sur la qualité des pratiques des entre-

prises. Il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité de toutes ces initiatives : les conditions dans lesquelles les entreprises réussiront à dépasser l'apparente contradiction entre recherche du profit maximum et responsabilité sociale et environnementale détermineront largement à l'avenir la durabilité de notre modèle de développement.

Thierry Desmarest, président de Total, décrit les conditions de mise en œuvre de cette responsabilité sociale dans une grande entreprise industrielle. Elle s'exerce d'abord dans les domaines techniques en liaison avec l'activité de l'entreprise : protection de l'environnement, sécurité, satisfaction des besoins futurs en énergie. Elle concerne aussi la gestion des ressources humaines, l'utilisation de la richesse créée pour le développement local, et l'exigence de transparence dans le domaine industriel et dans celui du gouvernement d'entreprise. Comme il l'indique en conclusion, « l'appréciation du rôle et l'appréciation du bon comportement de l'entreprise ont changé radicalement : il ne suffit plus de faire honnêtement du profit, il faut s'impliquer dans la résolution des problèmes du monde », et cette nouvelle responsabilité sociétale passe par une collaboration ouverte entre le monde économique, le monde politique et la société civile.

La mise en œuvre de cette nouvelle responsabilité de l'entreprise peut être vécue très différemment selon les cultures. *Philippe d'Iribarne* procède à une analyse comparée très éclairante des différentes conceptions de l'éthique d'entreprise, enracinées dans l'histoire en France et aux États-Unis.

Si les valeurs des deux pays sont globalement les mêmes, les conduites concrètes qu'elles inspirent et les formes de devoirs sous-jacents n'ont rien d'uniforme. Alors que dans la conception américaine marquée par le protestantisme, le modèle de la communauté (et par transposition de l'entreprise) veillant à la moralité de ses membres est resté vivace, l'approche française, marquée par un double héritage antique et chrétien et le rejet révolutionnaire du pouvoir, renvoie l'éthique à la seule responsabilité individuelle. Au sein des entreprises multinationales, les démarches éthiques devront intégrer ces différences pour être efficaces.

S'ils font toujours l'objet de préférence, l'investissement éthique et la finance socialement active sont en pleine expansion aux États-Unis. Comme l'indique *Jérôme Poudrille*, trois types de pratiques coexistent et, parfois, se superposent : l'investissement éthique *stricto sensu*, filtré sur des critères largement négatifs, pas toujours transparents ; les fonds d'actionariat mobilisés sur la gouvernance ou la responsabilité sociale de l'entreprise, et l'investissement communautaire ou solidaire, hors institutions financières traditionnelles. Si le dynamisme de ce secteur est avéré, le manque d'harmonisation des méthodes de comptabilisation et des critères retenus ne permet malheureusement pas de véritables comparaisons internationales.

Le gouvernement d'entreprise

Dans le large débat sur le gouvernement des entreprises, le rôle et les responsabilités des investisseurs insti-

tutionnels sont restés longtemps au second plan, sauf quelques célèbres exceptions. Réticents à siéger dans les conseils d'administration ou même à exercer leur droit de vote, ils sont restés le plus souvent discrets face aux nombreuses défaillances de gouvernance qui ont précipité certaines entreprises dans la crise. Ils ont donc un rôle à jouer pour consolider la confiance renaissante des marchés.

Francis Mayer apporte un premier éclairage à ce débat en présentant les principes d'action que s'est donnée la Caisse des dépôts (CDC), seul investisseur à long terme en France en l'absence de fonds de pension. Décidant de ses placements en investisseur avisé, s'engageant dans la vie des entreprises dont elle est actionnaire, pratiquant elle-même une gouvernance exigeante, la CDC se veut un facteur de stabilité et donc de confiance dans les marchés.

Andrew Clearfield, directeur de la gouvernance d'entreprise à l'international dans un des premiers fonds de pension américain, TIAA-CREF, explique les raisons de tous ordres expliquant cette réserve. Le doute fondamental sur l'efficacité de cette action en termes de retour pour l'investisseur se traduit dans son organisation interne ; celle-ci privilégie les gestionnaires au détriment des responsables de la gouvernance, souvent confondue avec l'investissement socialement responsable. À travers cette analyse, c'est clairement le problème de la gouvernance des investisseurs institutionnels eux-mêmes qui est posé.

Olivier Pastré présente les voies et les moyens d'un véritable modèle européen de gouvernement d'entreprise,

défini de façon globale, qui reposerait sur quatre piliers : le droit, la concentration du capital, la place importante de financements intermédiés, et l'importance du rôle joué par les *stakeholders*. La nouvelle « feuille de route », selon l'auteur, ne passe pas par l'importation en Europe de modèles alternatifs, mais par la réalisation de progrès sur cinq chantiers où la spécificité européenne est forte : au niveau européen, régulation des marchés financiers et comptabilité ; au niveau national, capital-risque, épargne salariale, et plus grande présence dans la gouvernance des entreprises des investisseurs institutionnels européens, recommandation qui rejoint celle de *Francis Mayer* et d'*Andrew Clearfield*.

Hélène Ploix, présidente de Pechel Industries, s'interroge sur la manière de prévenir les excès enregistrés dans la rémunération des dirigeants, qui défraient régulièrement la chronique. Elle préconise le renforcement de la transparence des rémunérations, une meilleure relation entre rémunération et performance, la cohérence des rémunérations à l'intérieur de l'entreprise et une adaptation des mécanismes d'alignement des intérêts des dirigeants et des actionnaires dans le long terme. Ces progrès ne seront cependant pas en soi insuffisants, si l'esprit de responsabilité et le sens de la mesure ne sont pas restaurés dans le même temps.

Dans le même registre, *Pascal Clément*, qui a animé les travaux de la mission d'information du Parlement sur ce thème, revient sur les failles actuelles dans le processus d'information sur les rémunérations des mandataires sociaux, et rappelle que l'éva-

luation de ces rémunérations est un art difficile. S'il faut éviter de légiférer sur le montant maximum de rémunération, il convient, en revanche, d'améliorer le fonctionnement du comité de rémunération, de clarifier les obligations légales de publication des rémunérations, d'empêcher les pratiques perverses en matière de *stock options*. La nouvelle Autorité des marchés financiers (AMF) pourra, dans ce domaine, définir des règles de bonne conduite.

FINANCE ET SOLIDARITÉ

À côté de l'économie sociale traditionnelle et de ses trois grandes familles (mutuelles, coopératives et associations), émerge, depuis une quinzaine d'années, avec la montée de l'exclusion et du chômage, une nouvelle forme d'engagement : l'économie solidaire. Elle regroupe des initiatives touchant la finance, les nouveaux réseaux d'épargne et l'innovation sociale, notamment dans le champ de l'insertion et de la création d'emplois. Si la finance solidaire se développe, elle reste mal connue. L'objet du présent dossier est de donner quelques exemples de cette manière différente d'épargner et d'entreprendre, qui trouve un large écho dans la société civile.

Jean-Claude Detilleux, président du Crédit coopératif, se fondant sur l'expérience de son établissement, dégage les pistes d'action qui permettraient d'accélérer le développement de la finance solidaire, définie au sens large, pour en faire un secteur de l'économie à part entière. Ces pistes passent

notamment par une clarification des différentes motivations de l'épargnant : l'éthique, le développement durable, la responsabilité sociale, le caractère solidaire, le partage ; autant de concepts pas toujours bien définis, qui nécessiteraient la création d'appellations permettant à l'épargnant de s'y retrouver face à la diversité de l'offre. La finance solidaire n'échappe pas non plus à la question de la gouvernance des fonds d'épargne, qui doit permettre une gestion participative des épargnants. Elle doit aussi assurer la traçabilité des financements, la maîtrise et le suivi des risques. Un vaste programme pour « mettre la finance au service du développement ».

Jacques Dughéra, tout en se réjouissant de la reconnaissance officielle de l'épargne de proximité par la loi du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, qui a créé les fonds d'investissement de proximité (FIP), regrette que celle-ci omette une dimension importante : celle de la solidarité. L'expérience de vingt années des Cigales, clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire, qui investissent en capital et accompagnent des petites entreprises d'utilité sociale en création, montre que l'épargne locale doit avoir du sens pour se mobiliser. Partageant les risques, leur connaissance du terrain, leur temps avec le porteur du projet, les membres des Cigales apportent le lien social et la proximité nécessaire pour rompre son isolement, et réconcilient ainsi initiative économique et solidarité.

Maria Nowak fait le point de l'implantation, en France et en Europe, des perspectives futures du microcrédit.

Si l'Adie, habilitée depuis le 4 juillet 2003 à mettre en œuvre un système simplifié de gestion des prêts, continue sa montée en puissance, l'attention se tourne aussi vers l'Europe de l'Est, où une très forte demande existe, puisque 93 % des 20,5 millions d'entreprises sont de très petites entreprises de moins de dix salariés. La création, en avril 2003, d'un réseau européen de microfinance et la publication par la communauté européenne d'un rapport sur les bonnes pratiques du microcrédit devraient être des signes annonciateurs du développement de la microfinance en Europe.

Jean-François Lac fait le point de l'évolution et des structures du commerce équitable en France et dans le monde. Si sa notoriété ne cesse de grandir, le commerce équitable, composante à part entière de l'économie solidaire, reste encore peu développé en France. Face à un certain éparpillement des initiatives, la Plate-forme pour le commerce équitable, qui regroupe une trentaine de structures, associations et entreprises, assure la promotion de ce nou-

veau partenariat commercial avec les producteurs des pays en développement auprès de « consommateurs » de plus en plus sensibles aux valeurs de solidarité entre le Nord et le Sud.

Enfin, *Jean-Baptiste de Foucauld* propose un usage différent de son argent pour aider les chômeurs, à travers l'expérience de Solidarités nouvelles face au chômage. Constatant à quel point le chômage est destructeur du lien social, à quel point le demandeur d'emploi est tenté par le doute, le repli sur soi, le découragement, l'association propose une implication citoyenne, directe, sous forme de don de temps, pour accompagner le demandeur d'emploi. La difficulté rencontrée par le chômeur pour se réinsérer ne serait que le reflet d'un système économique qui ne se préoccupe que de la satisfaction des besoins matériels de l'homme, au détriment de ses aspirations relationnelles et spirituelles ; un système à repenser, selon l'auteur, en conjuguant les trois cultures du développement humain que sont la résistance, la régulation et l'utopie.

